

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 novembre 2016

Le 24 novembre 2016 à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BOSSÉ, maire, à la suite de la convocation adressée lui-même, le 17 novembre 2016.

**Conseillers présents :** M. Fabien BOSSÉ, Mme Anny PROD'HOMME, M. Frédéric MONNIER, Patrick GOHIER, Mme Karine VIGNERON, Mme Marie-Annick ELUARD et M. Stéphane CADEAU.

**Conseillers excusés :** Mme Virginie BERGUA et M. Louis PERRAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric MONNIER.

*Le compte rendu du 14 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.*

### DELIBERATIONS

#### **DEL-16-75 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de la Région Pouancé Combrée**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-15 et R.153-5 ;

**VU** le transfert de la compétence Elaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes, le 27 novembre 2012, par arrêté préfectoral n°2012332-0004 ;

**VU** la délibération du conseil de Communauté en date du 28 novembre 2012, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration au regard des dispositions issues de la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et décidant donc de ne plus établir un PLUi tenant lieu de Programme Local d'Habitat (PLH) ;

**VU** la délibération du conseil de Communauté en date du 19 janvier 2016 attestant la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

**VU** la délibération du conseil de Communauté en date du 22 novembre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi ;

**VU** le projet arrêté de PLUi et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique et les pièces annexes ;

Est rappelé aux élus membres du conseil municipal les motivations qui ont amené les élus communautaires à prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 28 novembre 2012 ;

Sont présentés les éléments constitutifs du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de la Région Pouancé Combrée.

En vertu des articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, le conseil municipal émet un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement sa commune. L'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L.153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet.

**CONSIDERANT** que les éléments constitutifs du PLUi ont bien été présentées lors de la séance de Conseil Municipal ;

**CONSIDERANT** qu'il n'y a eu aucune remarque exprimée au cours de cette présentation, qui a été organisée durant la séance de Conseil Municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la région de Pouancé-Combrée, notamment pour ce qui concerne les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

### **DEL-16-76 : Budget Général - Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la mise en place d'une décision modificative afin de régulariser les dépenses de fonctionnement de fin d'année, comme suit :

Compte débité	Montant en €	Compte crédité	Montant en €
615228	3 500 €	6455	2 100 €
		6411	1 000 €
		65541	400 €

Le conseil municipal, sur la proposition de son maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer dans le budget général 2016 la modification de crédits indiquée ci-dessus.

### **DEL-16-77 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du SBOS – avis sur la demande de déclaration d'intérêt général et sur la demande d'autorisation unique**

Monsieur le maire présenté aux membres du conseil le programme de travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud (SBOS).

Ce projet prévoit des actions destinées à restaurer le bon état écologique des milieux aquatiques tout en pérennisant les usages (eau potable, agriculture, pêche, loisirs...) :

- Restauration entretien de la végétation des berges,
- Restauration de l'hydro morphologie des cours d'eau,
- Surveillance et maîtrise du développement des plantes invasives,
- Rétablissement de la continuité écologique,
- Préservation et restauration des zones humides,
- Information et sensibilisation des riverains et de la population,
- Suivi et évaluation des actions.

Conformément aux dispositions du code de l'Environnement, le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.) soumet à l'enquête publique un dossier détaillé présentant le programme de restauration des milieux aquatiques et ses impacts.

Par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°494 du 17 octobre 2016, il a été décidé de procéder à une enquête publique en vue de déclarer d'intérêt général et d'autoriser le projet de travaux du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud.  
L'enquête publique se déroule du lundi 14 novembre 2016 au mercredi 14 décembre 2016 inclus.

Il est demandé à chaque commune concernée par l'opération de donner son avis.

**VU** la délibération du Comité Syndical du S.B.O.S. en date du 8 juin 2016 décidant d'ouvrir l'enquête publique relative aux travaux de restauration des milieux aquatiques sur la bassin versant de l'Oudon,  
**VU** l'avis de la Commission Locale de l'Eau en date du 22 juin 2016,

**CONSIDERANT** l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°494 du 17 octobre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de déclaration d'intérêt général,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation unique.

**Divers**

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 24 Novembre 2016.

### Observations :

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
BOSSÉ	Fabien	MAIRE	
PROD'HOMME	Anny	Adjointe au Maire	
MONNIER	Frédéric	Adjoint au Maire	
GOHIER	Patrick	Conseiller	
VIGNERON	Karine	Conseillère	
ELUARD	Marie-Annick	Conseillère	
CADEAU	Stéphane	Conseiller	
BOISSEAU	Suzanne	Conseillère	Absente excusée
DELANOE	Samuel	Conseiller	
PERRAULT	Louis	Conseiller	
BERGUA	Virginie	Conseillère	Absente excusée